Le 06 mars 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20240229-D007472I0-DF

MAIRIE DE **BESANÇON**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipa

Séance du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice: 55 Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n°2 et jusqu'à la question n°32 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°23 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire :

Mme Nathalie BOUVET

Etaient absents:

Mme Frédérique BAEHR, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN. SOURISSEAU,

Procurations de vote: Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°1 incluse, et à compter de la question n°33), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Aurélien LAROPPE à M. Damien HUGUET (à compter de la question n°13), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°24), M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, M. André TERZO à M. Christophe LIME (à compter de la question n°4), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 23 incluse) puis à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°24).

OBJET: 29 - Journée internationale des droits des femmes - Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Délibération n° 007472

Journée internationale des droits des femmes - Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Rapporteur: Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	15/02/2024	Favorable unanime

Résumé:

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) anime un collectif associatif, regroupant de nombreuses associations et institutions dont la Ville de Besançon, qui organise des événements autour de la journée internationale des droits des femmes qui a lieu chaque année le 8 mars.

I. Contexte

La journée internationale des droits des femmes, reconnue par l'Organisation des Nations Unies, est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde depuis 1975. C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout, de préparer l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes.

Chaque année à Besançon des événements sont organisés par un collectif d'associations et de partenaires institutionnels dont la Ville de Besançon, l'Etat, le Mouvement du Nid, FETE, le CICS, l'ADDSEA, l'UNSS, le CIDFF, Solidarité Femmes, Fédération Léo Lagrange... Il propose des interventions et des expositions sur le thème de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et intervient dans la sphère publique dans différents domaines : culturel, sportif, éducatif et historique.

En 2024, plusieurs actions seront organisées et coordonnées par le CIDFF sur la période entourant le 8 mars avec pour objectif de rendre visible la lutte pour l'égalité des droits des femmes à travers de multiples actions organisées, créées et animées par les associations du collectif. Parmi celles-ci :

- Conférence proposée par le CIDFF animée par Lucie PEYTAVIN, essayiste et historienne d'après son livre « Le coût de la virilité » Coût de la conférence : 800 €,
- Conférence proposée par le Bastion animée par Bettina GHIO, autrice sur le thème des artistes femmes dans le rap Coût de la conférence : 1 000 €,
- Evénement de la Maison des Femmes de l'égalité proposé par le CIDFF du Doubs ainsi que l'association Solidarité Femmes :
 - Présentation du livre « La fin de l'impunité » par Isabelle ROME, ancienne Ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes Coût de la présentation : 400 €,
 - Spectacle « Le Cabaret LIP » par la compagnie l'Occasion proposant un historique sur la mémoire de LIP « La confiance en soi et en l'autre, l'égalitarisme, l'émancipation de la femme et la force » Coût de la présentation : 1 500 €.

II. Soutien financier

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 3 700 € pour la célébration de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Il est proposé de répondre à hauteur de 2 500 € à cette demande.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068.

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification. L'association transmettra un compte-rendu de l'utilisation de la subvention.

M. Anthony POULIN (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2024 de 2 500 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Maire.

Anne VIGNOT

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.